

*Pouvoir d'emprunt*

que nous ne devrions pas dépenser ces 19 milliards pour le bien des Canadiens, je voudrais qu'elle me dise où nous devrions procéder à des coupes. Que les députés d'en face soient honnêtes avec les Canadiens, et qu'ils répondent à cette question, s'ils en sont capables.

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur le Président, je parlerai dans quelques instants de certains domaines où le gouvernement pourrait songer sérieusement à réduire ses dépenses.

Je tiens tout d'abord à signaler que nous étudions maintenant le C-143, dans lequel le gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter 5 milliards de dollars en plus des 14 milliards déjà annoncés. Le ministre n'a pas le droit d'exiger que les députés approuvent une mesure demandant des montants de 5 milliards et de 14 milliards de dollars tant que le gouvernement ne nous aura pas fourni un état financier complet. En réalité, la mesure à l'étude accorde au gouvernement l'autorisation d'emprunter les montants prévus dans les projets de loi C-111, C-125 et C-128, soit 19 milliards de dollars au total.

C'est la première fois dans l'histoire du Canada que le gouvernement présente une mesure en vue d'emprunter autant d'argent. Le gouvernement a déjà fait adopter des projets de loi qui limitent le montant des allocations familiales, des pensions et des prestations de sécurité de la vieillesse et il essaie maintenant de faire adopter une mesure qui lui permettrait d'emprunter 5 milliards de dollars. Il a imposé des mesures d'austérité aux secteurs les plus faibles de l'économie tout en permettant aux secteurs les plus dépensiers de s'en sortir indemnes puisqu'il n'a pas touché aux budgets de publicité, aux dépenses directes et indirectes des sociétés de la Couronne et aux largesses qu'il fait à ses amis. C'est dans ces domaines que le gouvernement devrait restreindre sérieusement ses dépenses.

• (1230)

Je voudrais donner quelques faits à propos de notre énorme déficit, de la prodigalité du gouvernement et des conséquences dangereuses de la situation pour les contribuables canadiens. Je parlerai aussi du fait que le gouvernement n'a pas su établir ses priorités dans l'affaire Gillespie. Le 26 septembre 1975, Alastair Gillespie a été nommé ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pendant qu'il était ministre, M. Gillespie a su que certains projets de liquéfaction du charbon avaient été couronnés de succès. Il a su ce qui s'était passé à cet égard en Afrique du Sud et, comme il l'a dit à la Presse canadienne: «Bien entendu, j'étais au courant de ce procédé à cause de mes anciennes fonctions de ministre de l'Énergie et, quand j'étais là-bas (il s'était rendu en Afrique du Sud en 1979), j'avais parlé à ceux qui s'occupaient de ces projets. J'avais survolé les usines en avion et j'avais commencé à m'intéresser à ce procédé.» Le 30 mars 1977, le décret du conseil 1977-7/913 autorisait le Canada et la Nouvelle-Écosse à signer une entente de remplacement et d'économie du pétrole.

Le 4 juin 1979, M. Gillespie a démissionné de son poste de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et, plus tard la même année, il s'est rendu de nouveau en Afrique du Sud pour étudier le projet de liquéfaction du charbon et déterminer comment, maintenant qu'il faisait partie du secteur privé, il pourrait se servir de son influence auprès du gouvernement du

Canada pour transformer une petite mise de fonds en une véritable fortune.

Le 29 octobre 1980, un protocole d'entente a été signé entre Alastair Gillespie and Associates et cinq autres sociétés, y compris deux sociétés de la Couronne, Petro-Canada Explorations Incorporated, qui relevait du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et la Société de développement du Cap-Breton, qui relevait du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Par la suite, chacun des associés a fait une mise de fonds de \$300,000, sauf le promoteur, M. Gillespie, qui n'a engagé que \$25,000. Le protocole d'entente disait aussi ce qui suit:

A compter du 29 octobre 1980, il sera versé au promoteur un acompte annuel fixé au départ à \$30,000 et une allocation journalière fixée à l'origine à \$600 pour retenir les services de M. Gillespie et rembourser ses dépenses.

Le protocole d'entente stipulait que si M. Gillespie décidait de vendre sa part, ses associés devraient lui rembourser \$250,000 pour sa mise de fonds de \$25,000 et que, si les associés voulaient racheter la part de M. Gillespie, celui-ci recevrait jusqu'à \$750,000. Le gouvernement pourrait certainement économiser en exerçant un contrôle plus strict sur la façon dont les sociétés de la Couronne dépensent l'argent des contribuables.

Ensuite, le 16 décembre 1980, Alastair Gillespie and Associates se sont constitués en société dans la province de l'Ontario et, le 4 avril 1981, à Port Hawkesbury en Nouvelle-Écosse, le vice-premier ministre (M. MacEachen), qui est originaire de cette province, a annoncé la formation d'un consortium et «un projet d'étude qui examinerait la question de savoir s'il serait possible de produire des combustibles liquides à partir du charbon de la Nouvelle-Écosse». Le communiqué mentionnait qu'Alastair Gillespie serait à la tête du conseil exécutif du consortium. Enfin, pour couronner le tout, le 8 avril 1981, dans un article publié après l'annonce du 4 avril, le *Scotia Sun* de Port Hawkesbury rapportait les paroles suivantes du vice-premier ministre:

Les choses finissent toujours par s'arranger. M. Gillespie est maintenant un des bénéficiaires de sa prévoyance.

Tout est bien qui finit bien pour M. Gillespie. Sa mise de fonds de \$25,000 pourrait lui rapporter jusqu'à \$750,000 si le projet est lancé et si ses associés rachètent sa part.

Je voudrais répéter ce que le vice-premier ministre a dit:

Les choses finissent toujours par s'arranger.

Toutefois, le vice-premier ministre paraît ignorer certains faits. Premièrement, M. Alastair Gillespie, en sa qualité de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avait fait entreprendre l'étude sur les possibilités commerciales de la liquéfaction du charbon. Il avait fouillé la question en Afrique du Sud, toujours en sa qualité de ministre, et il est même retourné sur place peu après s'être retiré de la scène politique fédérale.

Deuxièmement, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en fait l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde), a accepté de financer l'étude de faisabilité concernant le projet Gillespie qui visait à transformer le charbon du Cap-Breton en carburant liquide à des fins de transport.

Troisièmement, M. Cohen, le sous-ministre des Finances, avait lui aussi pris part aux discussions avant juin 1981.

Quatrièmement, le vice-premier ministre est encore une fois mis en cause, du fait cette fois qu'il a été associé au projet six mois avant cette date. En effet, il avait annoncé le projet en